Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260917-2026_064-DE

Caulnes Commune	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 12 septembre 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 12 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT et Olivier DESRIAC, Adjoints Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD, Maryline CHOUX, Frédéric GASREL et Tiphaine MEHEUST, Conseillers Municipaux Délégués Dominique BRIAND, Gaëtane PICQUET, Adrien BOUDET, Stéphanie YVERGNIAUX, Fabien CHOLET, Marie-Noëlle DESRONDIERS, Jérémy TANGUY, Emeline JAN, Marc PRIOL et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux
Étaient absents	Catherine REHEL et Thierry DEBUIRE
Pouvoir	Catherine REHEL donne pouvoir à Marylène BERHAULT et Thierry DEBUIRE donne pouvoir à Dominique BRIAND
	Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

ORDRE PUBLIC	N° DE L'ACTE : 2026-064
Objet : Approbation de la convention de partenariat avec l'association Mille pattes	

Vu la demande de l'association Mille pattes,

Vu le projet de convention annexé,

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la commune de Caulnes est confrontée au phénomène des chats errants. Actuellement, le secteur de la rue de la Chauvetais est particulièrement concerné par ce phénomène.

La Mairie a été alertée par des voisins à plusieurs reprises depuis un an. En raison du nombre croissant de chats libres, la fourrière ne les prend plus. La fourrière propose de capturer les chats pour les stériliser et les identifier, puis de les relâcher sur le site où ils ont été capturés. Toutefois, le coût est exorbitant et la commune ne peut pas réaliser cette prestation.

Depuis 2024, la loi oblige les maires à intervenir au niveau de la stérilisation des animaux errants.

Durant l'été, des habitants ont aussi été alertés de cette situation qui se dégrade progressivement. Ceux-ci ont pris contact avec des associations. L'association Mille pattes de Languédias a décidé d'agir en se rendant sur place. Plusieurs actions de soins auprès des chats ont été réalisées depuis cet été :

- amener des chats chez le vétérinaire,
- traiter les chats contre les parasites,
- faire adopter les chatons.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260917-2026_064-DE

Pour réduire le nombre de chats sur le long terme, il faut stériliser les chats, et en priorité les femelles. L'association préconise d'intervenir progressivement en 2026 et 2027 pour parvenir à régler la prolifération des chats.

Madame la Maire propose de soutenir financièrement, à hauteur de 500 €, l'association Mille pattes afin de stériliser les chats errants sur le secteur de la rue de la Chauvetais.

Une convention fixe les engagements de la mairie et de l'association, pour une durée d'un an renouvelable.

Les chats stérilisés sont tatoués pour être identifiés. Si des chats pucés sont capturés, ils ne seront pas stérilisés et seront redonnés à leur propriétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **SOUTIENT l'association Mille pattes de Languédias pour stériliser les chats errants dans le secteur de la rue de la Chauvetais, en versant une participation financière de 500 €,**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document afférent à cette délibération.**

Fait à Caulnes le 24 septembre 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

